

Choc fatal sans ceinture

Publié le mercredi 09 janvier 2013 à 03H00

La famille Atinoua de la tribu d'Unia (Yaté) est endeuillée depuis hier matin 6 h 15. Une tante de 44 ans a perdu la vie alors qu'elle était passagère avec deux enfants, tous sans ceinture. Le conducteur, son neveu de 27 ans, était alcoolisé.

La première victime des routes calédoniennes en 2013. Hier matin vers 6 h 15, un accident a causé le décès d'une femme âgée de 44 ans : Agnès Atinoua, originaire de la tribu d'Unia (Yaté) et vivant à Koné.

Son neveu, âgé de 27 ans et lui aussi membre de la famille Atinoua, aurait perdu le contrôle de son véhicule 600 mètres avant le pont de Saint-Pierre dans le sens Unia/Yaté.

A bord de sa voiture, sa tante et deux enfants âgés de 4 et 11 ans se trouvaient sans ceinture de sécurité. Le véhicule, selon les premiers éléments de l'enquête de gendarmerie, aurait traversé la voie lors d'une longue ligne droite et aurait percuté un fossé de l'autre côté.

Alcoolisé. Le choc a été fatal pour la tante de 44 ans. Les trois autres personnes s'en sont sorties indemnes. Les pompiers de la caserne de Yaté n'ont rien pu faire pour ranimer la quadragénaire en vacances dans sa tribu d'origine.

Après examens d'usage, les gendarmes se sont aperçus que le conducteur était largement alcoolisé puisqu'il dépassait « de loin » les limites pénales autorisées. Son taux d'alcool par litre de sang n'était, hier soir, pas encore officiel. Placé en cellule de dégrisement, l'homme de 27 ans s'est vu signifier sa garde à vue pour les besoins de l'enquête.

Homicide. Selon les militaires, il roulait malgré une suspension de permis, sans assurance, sans carte grise à son nom et avec des pneus lisses. Le parquet de Nouméa pourrait le mettre en examen au terme de sa garde à vue pour homicide involontaire aggravé.

En 2012, 55 personnes ont perdu la vie sur les routes calédoniennes. Parmi elles, les trois quarts ne portaient pas de ceinture.

Aurélien Lalanne